URIOPSS

Ile-de-Trance

PLAIDOYER DE L'URIOPSS ÎLE-DE-FRANCE

AGIR POUR TOUS, ÊTRE PROCHE DE CHACUN



Unir les associations pour développer les solidarités

À l'aune des prochaines élections régionales et départementales, qui se tiendront les 20 et 27 juin 2021, l'Uriopss Île-de-France se mobilise afin de porter la voix collective des acteurs privés non lucratifs des secteurs sanitaire, social et médicosocial qu'elle représente.

Ces associations, fondations et mutuelles à mission, au cœur de l'économie sociale et solidaire, ont et continuent à jouer un rôle déterminant dans la période de crise que nous vivons, liée à la pandémie de Covid-19.

Ensemble, construisons une Île-de-France résolument solidaire et inclusive, afin de pouvoir apporter une réponse aux vulnérabilités de chacun, qu'elles soient transitoires ou pérennes.

## Contexte et enjeux des élections départementales et régionales

L'Île-de-France est la région à la fois la plus peuplée, la plus dense et la plus riche de France. Elle est aussi celle dont les inégalités interdépartementales et infradépartementales sont les plus marquées. Si Paris et les Hauts-de-Seine se distinguent par leur haut niveau de vie, les ménages les plus modestes se retrouvent majoritairement concentrés en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans le Val-d'Oise.

Ces disparités sociales et économiques s'appliquent également en matière de santé. La Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise se caractérisent par une espérance de vie des femmes inférieure aux moyennes régionale et nationale. Par ailleurs, la pollution de l'air, l'insalubrité des logements et la pollution des sites et des sols constituent autant de risques sanitaires spécifiques auxquels l'Île-de-France est confrontée.

La crise liée à la pandémie de Covid-19 que nous traversons n'a fait que souligner et creuser ces fragilités, et ce malgré la mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics, du monde des affaires et du secteur privé non lucratif. L'Île-de-France enregistre ainsi au quatrième trimestre 2020 1.058.690 chômeurs, soit une hausse de 8.6% sur un an. La Seine-Saint-Denis présentait quant à elle un taux de surmortalité liée à la Covid-19 particulièrement élevé à l'échelle nationale – près de 130% – entre mars et début avril 2020 par rapport à la même période l'an dernier.

Si le prochain mandat 2021-2027 des exécutifs régionaux et départementaux s'inscrit dans ce contexte profondément incertain et menaçant, il oblige aussi à penser une gouvernance plurielle afin de construire collectivement l'après. L'Uriopss Île-de-France, à travers son expertise transversale et le poids de ses 420 adhérents des secteurs sanitaire, social et médico-social, se veut être un partenaire à l'écoute, engagé et vigilant pour nos futurs élus, afin de rendre notre région et les départements qui la composent résolument solidaires et inclusifs.





## VERS UNE GOUVERNANCE PLURIELLE POUR NOS TERRITOIRES

La crise que nous traversons, liée à la pandémie de Covid-19, a donné lieu à une forte mobilisation des régions, des départements, des agences régionales de santé et de nombreux autres acteurs institutionnels dans le but d'apporter un soutien matériel, financier ou encore logistique à nos territoires. Elle a aussi mis en lumière la nécessité de renforcer les liens que ceux-ci entretiennent afin de permettre une meilleure coordination des actions déployées, l'élaboration et la diffusion d'orientations communes ainsi qu'une véritable transversalité en matière sanitaire mais aussi sociale et médico-sociale, autant d'enjeux présents dans la loi NOTRe et que pourrait réaffirmer la future loi 4D.

Le renforcement des liens interinstitutionnels doit aller de pair avec le **renforcement** des liens entre les institutions et les acteurs privés non lucratifs des solidarités et de la santé que nous représentons, qui remplissent des missions à la fois spécifiques et indispensables, au service de l'intérêt général. Si aux échelles régionales, départementales et locales, de nombreuses instances de dialogue et de coordination préexistaient à la crise, elles n'ont malheureusement que trop peu – ou trop tardivement – été mobilisées, et ce au détriment des publics fragiles et vulnérables que nous accompagnons.

Bien qu'elles-mêmes fragilisées par la crise actuelle, nos associations, fondations et mutuelles ont fait face pour assurer la continuité et même renforcer leurs activités. Il est maintenant essentiel de **les associer plus strictement dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux et départementaux** les concernant, pour rendre nos territoires plus solidaires et inclusifs.

La mandature 2021-2027 s'ouvre certes dans un contexte difficile, mais est aussi et surtout porteuse d'espoir et d'opportunités. Nous attendons des élus qu'ils nous soutiennent dans la **structuration de dynamiques collectives et porteuses de sens pour nos territoires**, à travers la multiplication des cadres de rencontre, d'échange et de mutualisation. Nous sommes ainsi favorables à toute initiative visant à l'**installation de lieux d'exercice partagé et pluridisciplinaire** dans nos secteurs. En cela, les **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** représentent un formidable levier d'action et de développement que nous nous devons d'actionner le plus largement possible.

- Co-construire avec les acteurs privés non lucratifs des solidarités et de la santé les politiques publiques en la matière ;
- Coordonner ces politiques de manière horizontale à l'échelle des territoires mais aussi selon les bassins de vie ;
- Favoriser et soutenir la structuration de dynamiques sociales et solidaires collectives en Île-de-France, à travers notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



## POUR UN **DIALOGUE DE GESTION DE QUALITÉ** AVEC NOS ADHÉRENTS

Le financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) se répartit entre de très nombreux acteurs institutionnels. Cette organisation peut se révéler trop gestionnaire et inadaptée aux mutations rapides des territoires et des besoins, et entraîner une iniquité de traitement. Par ailleurs, elle rend parfois difficile pour nos adhérents l'identification de leurs interlocuteurs dédiés, qui plus est lorsqu'ils relèvent de plusieurs autorités de tarification et de contrôle (ATC). La création d'un système d'information unique est en ce sens essentielle.

Depuis plusieurs années, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) établis entre les ATC et nos adhérents se mettent en place, conformément au cadre légal. Cette dynamique doit **mieux être accompagnée**, pour donner aux acteurs de terrain une visibilité plus nette sur le financement, l'évaluation et le contrôle de leurs initiatives. Ainsi, nous demandons une **prise en compte, dans les budgets alloués, de l'ensemble des coûts et surcoûts inhérents à la bonne réalisation des missions <b>confiées**, à l'image des temps de concertation et de coordination nécessaires ou encore le prix particulièrement élevé du foncier francilien.

Les associations, mutuelles et fondations que nous fédérons s'appuient sur des gouvernances bénévoles portées par des valeurs structurantes pour la cohésion sociale, et des équipes salariées qui font d'elles des acteurs économiques à part entière. En plus des CPOM, d'autres solutions de financement doivent être mobilisées afin de reconnaître leur importance et leur spécificité. Les appels à projets ou les appels à manifestation d'intérêt (AMI) doivent être eux-aussi pensés avec les acteurs de terrain, afin de limiter la concurrence agressive qu'engendre en partie la baisse continue de la dépense publique, et de favoriser les coopérations locales et l'expérimentation, grâce par exemple à l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.



- Construire une politique de financement lisible, pérenne et uniforme pour nos ESMS ;
- Renforcer et accompagner le mouvement de contractualisation avec nos établissements et services ;
- Penser en amont et mobiliser plus largement les autres solutions de financement existantes afin de faciliter coopérations et expérimentations ;
- Permettre la production et la diffusion systématiques de données pour mesurer l'impact des actions menées.

## L'AVENIR DE NOS PROFESSIONS, UN ENJEU MAJEUR

Depuis de trop nombreuses années, nos secteurs font face à de **grandes** difficultés en matière de recrutement et de fidélisation des professionnels, alors que les besoins d'accompagnement sont en constante augmentation. Très concrètement, nos structures doivent composer malgré des vacances de postes quasi-systémiques et des équipes très régulièrement renouvelées, ce qui a des conséquences néfastes sur la qualité des missions d'intérêt général qu'elles exercent auprès des personnes fragiles.

Si d'importants efforts ont été consentis par l'État en termes de **revalorisation** salariale à travers le Ségur de la santé, leur financement a été conditionné à la négociation d'accords collectifs. Dans le secteur privé non lucratif, seuls les établissements sanitaires et les Ehpad ont ainsi pu en bénéficier, ce qui engendre des difficultés dans la gestion des ressources humaines, en particulier pour les structures multi-activités. Cette double concurrence, avec le secteur public d'une part, mais aussi entre nos adhérents selon leur(s) financeur(s), n'a fait que renforcer le phénomène de fuite des professionnels.

La pénibilité est l'autre enjeu majeur dans nos métiers. Le secteur de l'aide et des soins à la personne présente ainsi le taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles le plus élevé en France, très largement supérieur à celui du BTP. Le manque de personnel, les durées de travail extensives et l'évolution à la fois rapide et croissante des besoins de la population sont tant de raisons qui l'expliquent et entretiennent la perte profonde de sens que vivent nos professionnels.

Face à ces constats, il est impératif de rendre visibles nos métiers du soin et de l'accompagnement social, à la fois non délocalisables et fourmillant d'innovations, auprès des collégiens, des lycéens, des personnes en recherche d'emploi. Il est également essentiel d'allouer des moyens adéquats aux ESMS pour garantir un meilleur accompagnement à ces futurs professionnels. Parallèlement, le dialogue avec les opérateurs de compétences (OPCO) Santé et Cohésion Sociale doit aussi être renforcé pour une formation professionnelle mieux financée et pensée selon une logique de parcours et non de silos.

D'autres leviers existent afin de répondre au manque d'attractivité de nos métiers, en particulier en Île-de-France : prévoir et faciliter l'accès au logement à des prix décents ; penser l'implantation future des structures sociales, médicosociales et sanitaires selon leur accessibilité pour nos professionnels ; ou encore mettre en place une aide à la mobilité, en particulier pour celles et ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'être véhiculés.





- Garantir les financements nécessaires à la revalorisation salariale juste et équitable de tous les professionnels de nos secteurs ;
- Accompagner nos structures employeuses pour une meilleure qualité de vie au travail et une consolidation de la prévention des risques professionnels ;
- Renforcer la visibilité de nos métiers en organisant au plus tôt des Assises régionales pour l'emploi dans les secteurs des solidarités et de la santé ;
- Mobiliser tous les autres leviers possibles pour rendre nos secteurs plus attractifs (logement, accessibilité, mobilité, garde d'enfant, etc.).

## RENDRE NOS **TERRITOIRES** RÉSOLUMENT **SOLIDAIRES** ET **INCLUSIFS**

Les logiques de prévention individuelle et collective, de promotion de la santé et la réduction des inégalités sociales et territoriales doivent être l'objectif commun de toutes les politiques publiques qui agissent sur les déterminants de santé de nos territoires. La crise sanitaire a révélé le rôle essentiel que peuvent jouer les élus locaux sur ces questions et la nécessité d'un rééquilibrage des investissements en la matière.

De nombreux instruments peuvent et doivent être utilisés pour tendre vers l'idéal d'**universalisme proportionné**. La démarche de « l'aller vers », qui permet de toucher des publics non accompagnés, souvent livrés à eux-mêmes, et donc de favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous, est une première avancée en ce sens qu'il nous faut approfondir. Plusieurs pratiques existent (maraudes, équipes mobiles, visites à domicile, etc.) et sont souvent rendues possibles grâce à des partenariats qu'il serait intéressant de favoriser.

De longue date, les établissements et services médico-sociaux, dont 65% sont gérés par des acteurs privés non lucratifs en Île-de-France, ont construit des solutions pour les personnes en perte d'autonomie en fonction de leurs besoins, de leurs attentes mais aussi de leurs souhaits et projets de vie. Il s'agit d'un choix sociétal qu'il faut consolider, notamment à travers un véritable décloisonnement des secteurs et un assouplissement du cadre financier et des autorisations, en ce qu'il permet la participation et l'intégration de toutes et tous, quel que soit son âge, son handicap ou sa vulnérabilité. Bien que ces dernières années, l'offre médico-sociale se soit transformée en conséquence, de grandes disparités territoriales persistent et freinent son développement.

Par ailleurs, nous constatons depuis plusieurs années l'inadaptation des dispositifs en place pour répondre au cumul de difficultés que peut connaître une personne vulnérable. Ce phénomène est facteur de rupture potentielle du parcours de vie ou d'accueil « par défaut », qui mettent en péril les structures et donnent parfois lieu à de la maltraitance institutionnelle. Il s'agit ici de repenser la notion de « place » et de « réponse », ainsi que de s'interroger sur l'évolution de la mesure des taux d'activités des services et établissements d'accueil, conditions non exhaustives d'une adaptation sereine de l'offre aux nouveaux besoins. Sur le territoire francilien, de nombreux dispositifs prometteurs doivent être accompagnés, souvent portés par des associations innovantes. Ils prouvent que des (r)évolutions sont possibles.

# **URIOPSS**

- Accélérer le virage préventif et l'accès aux droits dans l'élaboration des politiques publiques sanitaires et sociales;
- Adapter les taux d'équipements au plus proche des besoins ;
- Favoriser le décloisonnement des secteurs et l'assouplissement des financements et autorisations pour une société pleinement inclusive ;
- Accompagner au plus près nos ESMS pour leur permettre de mieux faire face à des situations toujours plus complexes.

# AGIR POUR L'**effectivité des droits** des **jeunes** et des **familles**

Dans la plupart des départements franciliens, les services de proximité sont en nombre insuffisant ou en difficulté, qu'il s'agisse de la protection maternelle et infantile, de la prévention spécialisée, de l'accès à la culture, des services de pédiatrie et de psychiatrie infantile ainsi que des dispositifs de protection de l'enfance. Les taux de couverture sur les modes d'accueil du jeune enfant demeurent ainsi largement inférieurs aux besoins constatés et sont aggravés par la crise des vocations vers ces métiers difficiles. Il est donc indispensable pour les collectivités locales de penser dès aujourd'hui, en lien avec les Caisses d'allocations familiales et l'Etat, les conditions d'un développement quantitatif et qualitatif de l'offre, notamment sur l'accueil collectif.

Depuis les lois de 2007 et 2016, la prévention, le soutien à la parentalité, la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant, l'amélioration du repérage des situations de danger et la sécurisation des parcours et le maintien des liens jusqu'à l'autonomie ont été posés comme objectifs prioritaires. Cinq ans plus tard, la plupart des territoires franciliens peinent à concrétiser nombre des mesures entrées en vigueur, telle que l'animation d'Observatoires départementaux de la protection de l'enfance, lieux d'échange et de construction de cette politique. Il faut ainsi se donner les moyens de pouvoir diversifier et hybrider les réponses à apporter à chaque enfant ou jeune, dans une logique de parcours. Ce principe doit également s'appliquer pour les mineurs non accompagnés, en leur offrant un accueil digne et de qualité, et en leur permettant l'accès aux droits ainsi qu'à un statut dès leur évaluation.

L'aide sociale à l'enfance, sous l'autorité des Conseils départementaux, doit aussi porter avec l'intéressé un projet et lui garantir un parcours par-delà son accueil dans l'institution. Chacun de ces jeunes doit pouvoir, à sa majorité, bénéficier d'un accompagnement humain et financier et d'un droit à l'erreur jusqu'à son autonomie, et ainsi éviter une sortie sèche du dispositif : la sécurisation des accompagnements jusqu'au 30 septembre 2021 prouve que l'on peut y mettre fin.

Avant la pandémie, les 18 - 24 ans étaient déjà la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté. **Depuis, les difficultés s'accumulent**: formations assurées - lorsque cela est possible - dans un cadre dégradé; problématiques d'accès aux soins en santé mentale et somatique; recours à l'aide alimentaire faute de ressources suffisantes. S'il faut saluer les mesures encourageantes déjà engagées, elles demeurent largement insuffisantes face à l'urgence. Un **revenu minimum garanti d'urgence dès 18 ans**, comme le revenu de solidarité jeune expérimenté à Lyon, pourrait être un premier pas à l'adresse des jeunes les plus en difficulté, s'il est toutefois **assorti d'un accompagnement de qualité**.

Tle-de-France

- Développer au plus vite, aussi bien quantitativement que qualitativement, l'offre d'accompagnement pour les jeunes et les familles ;
- Penser la protection de l'enfance en termes de parcours jusqu'à l'autonomie, avec un regard particulièrement vigilant sur les mineurs non accompagnés ;
- Mobiliser toutes les ressources possibles pour venir en aide aux 18-24 ans (insertion, emploi, logement, etc.).

# SOUTENIR UNE TRANSITION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES

Le numérique, en tant que facteur de croissance, de progrès, de recours et d'accès aux droits, de démocratisation des savoirs et de la parole, est un enjeu majeur depuis plusieurs années, et son développement s'est accéléré avec la crise du Covid-19. S'il s'est révélé être indispensable pour le maintien de nombreuses activités sociales, économiques ou encore médicales, **les écarts se sont creusés**: persistance de zones blanches, accès aux équipements informatiques, disparités dans les usages et les savoir-faire, etc.

Ainsi, l'inclusion numérique, qui ne concerne pas seulement les plus précaires ou les plus âgés, nécessite **une réponse territoriale forte**, à travers une mobilisation, une coordination et une articulation, à différentes échelles, de l'ensemble des acteurs concernés.

La transformation numérique est par ailleurs un **enjeu central dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux**. Des outils ont ainsi été mis en place pendant la crise sanitaire afin de permettre la continuité de l'accès aux soins et de l'accompagnement social. Ils ont aussi permis de répondre aux besoins de coordination, de partage et d'échange de données de santé entre les établissements de santé, la médecine de ville, les ESMS, les personnes accompagnées et leur entourage.

Toutefois, ces évolutions, aujourd'hui largement inachevées, se traduisent par un accompagnement indispensable des professionnels, leur bon équipement et l'interopérabilité des systèmes utilisés, tant de conditions pour la réussite de la transition numérique. La Région et les départements ont un rôle crucial à jouer en la matière, en bonne articulation avec les évolutions attendues au travers du plan national ESMS numérique.



**URIOPSS** 

- Soutenir l'accès et le développement du numérique pour les plus vulnérables (infrastructures réseaux, aide à l'équipement, formation aux usages, etc.);
- Favoriser la médiation numérique vers l'accès aux droits pour les plus fragiles ;
- Soutenir les dynamiques d'investissement, de formation, d'entraide et de mutualisations de moyens entre associations les moins dotées en ressources numériques.



**PLAIDOYER DE** L'URIOPSS ÎLE DE FRANCE

## CONTACT

**Pierre BOISSIER** 

Chef de projet Mobilisation territoriale du réseau 01 44 93 27 14 p.boissier@uriopss-idf.fr

Uriopss Île-de-France Maison des associations de solidarité 16 rue des Terres au Curé 75013 Paris

www.uriopss-idf.fr

## **Qui sommes-nous?**

Créée en 1951, l'Uriopss Île-de-France (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1999.

Elle rassemble aujourd'hui à l'échelle francilienne 420 associations, fondations et mutuelles, gestionnaires de 2 000 établissements et services dans les secteurs des solidarités et de la santé, et dont les plus de 100 000 salariés et bénévoles répondent au quotidien à des besoins essentiels de notre société.

L'Uriopss Île-de-France a pour missions principales de :

Fédérer les acteurs privés non lucratifs qu'elle représente, engagés aux côtés des personnes vulnérables et fragiles, ainsi que porter leur voix collective auprès des pouvoirs publics franciliens ;

Créer du lien et favoriser le décloisonnement entre les secteurs social, sanitaire et médico-social, dans une logique de parcours et de transversalité;

Apporter son expertise technique et sectorielle à ses adhérents, à travers ses actions d'information, de formation et d'accompagnement.

L'Uriopss Île-de-France s'inscrit dans un réseau de quinze Uriopss réparties sur tout le territoire, et fédérées par une tête de réseau nationale, l'Uniopss.

Cette dynamique commune a pour ambition une meilleure prise en compte des besoins des personnes accueillies et/ou accompagnées, des enjeux sociétaux comme des (r)évolutions à l'œuvre dans la définition des politiques publiques.



